

---

**8.9. TRAVAUX RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Sylvain Rioux en date du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 3 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 22 241,15 \$, incluant toutes les taxes, représentant l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2023 et la libération d'une partie de la retenue contractuelle;

QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 3 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 10 346,86 \$, incluant toutes les taxes, représentant l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2023 et la libération d'une partie de la retenue contractuelle;

ET QU'une facture soit envoyée au promoteur aux fins de remboursement à la Ville de Saint-Pie conformément à l'entente convenue entre les parties.

PAR COURRIEL

[r.choquette@villest-pie.ca](mailto:r.choquette@villest-pie.ca)

Boucherville, le 29 avril 2024

Monsieur Robert Choquette  
Directeur des travaux publics  
**Ville de Saint-Pie**  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

**Objet : Surveillance des travaux – Reconstruction des rues Saint-Paul et Saint-Joseph – DPM3 -  
Acceptation provisoire des travaux de l'année 2023  
N/Réf. : 41635TTB (90DPM)**

---

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons le décompte progressif n°3 pour la période du 23 septembre 2023 au 25 avril 2025, dans le cadre du projet mentionné en rubrique. À noter qu'il n'y a pas eu de travaux exécutés durant cette période.

Le présent décompte représente l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2023 et traite de la libération d'une partie de la retenue contractuelle.

Le certificat de réception provisoire des travaux a été produit et signé par les intervenants le 28 septembre 2023, suite à la visite de chantier. Les documents administratifs requis ont été transmis par l'entrepreneur le 18 avril 2024.

Pour la partie des travaux assumée par la ville de Saint-Pie, nous recommandons le paiement à l'entrepreneur d'une somme de 22 241.15\$, incluant toutes les taxes.

Le solde de cette retenue qui représente 5% du coût des travaux réalisés sera payable lors de la réception définitive des ouvrages.

Pour la partie des travaux assumée par le promoteur, nous recommandons le paiement à l'entrepreneur d'une somme de 10 346.86\$, incluant toutes les taxes. Le solde de la retenue contractuelle sera aussi payable à l'acceptation définitive des travaux.

Vous trouverez joint à la présente, le certificat de paiement no. 3, le certificat de réception provisoire des travaux dûment signé, la facture no. 026149R couvrant les travaux payables par la ville et la facture no. 026150R couvrant les travaux payables par le promoteur et les documents administratifs requis. Vous trouverez également joint la déclaration statutaire, l'état de la situation en lien avec la CCQ, l'attestation de conformité de la CNESST et les quittances en lien avec les déclarations de contrat reçues pour ce projet.

...2

**Tetra Tech QI inc.**

1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec) J4B 7M6

**Tél.** 450 655-8440 **Télé.** 450 655-7121 | [tetratech.com](http://tetratech.com)

À noter que le tableau des quantités et que le tableau des directives de changement ne sont pas joints car il n'y a pas de changement depuis le décompte no. 2.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Sylvain Rioux, ing.  
Directeur de projets  
SR/md

- p.j. Certificats de paiement n°3 (partie Ville et partie Promoteur)  
Factures n° 026149R et 026150R de « Excavation St-Pierre & Tremblay »  
Certificat de réception provisoire des travaux 2023  
Déclaration statutaire  
État de la situation CCQ  
Attestation de conformité CNESST  
Quittances finales (Produits de Ciment Sherbrooke, Gest-Eau, Distribution Lazure inc., Beauval)  
Quittance partielle (Eurovia Québec Construction inc.)
  
- c.c. M. Danny Laguë, Excavation St-Pierre & Tremblay  
Mme Guylaine Yergeau, Excavation St-Pierre & Tremblay  
Mme Annick Lafontaine, Ville de Saint-Pie



No. projet TT : 41635TT

## Réfection des infrastructures des rues Saint-Paul et Saint-Joseph

(Eau potable, égout sanitaire, égout pluvial, fondations, pavage et trottoirs)

CERTIFICAT DE PAIEMENT (PARTIE VILLE)								
TRAVAUX RÉALISÉS DU :			4 juillet 2023	1 août 2023	23 septembre 2023			
AU :			31 juillet 2023	22 septembre 2023	24 avril 2024			
NO	DESCRIPTION	MONTANTS OCTROYÉS	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	TOTAL A CE JOUR
<b>PARTIE A</b> rue Saint-Paul et une partie de la rue Saint-Joseph								
1.0	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	88 531,86 \$	52 024,99 \$	33 212,71 \$				85 237,70 \$
2.0	AQUEDUC (rue Saint-Paul seulement)	54 614,50 \$	49 663,70 \$	2 291,60 \$				51 955,30 \$
3.0	ÉGOUT SANITAIRE (rue Saint-Paul seulement)	51 642,10 \$	48 456,93 \$	1 682,60 \$				50 139,53 \$
4.0	ÉGOUT PLUVIAL (rue Saint-Paul seulement)	64 095,55 \$	39 403,65 \$	23 384,27 \$				62 787,92 \$
5.0	VOIRIE RUE SAINT-PAUL ET RUE SAINT-JOSEPH (chainage 0+000 à 0+040)	155 386,09 \$	38 002,67 \$	95 451,03 \$				133 453,70 \$
6.0		-						\$
7.0		-						\$
8.0		-						\$
9.0		-						\$
10.0		-						\$
11.0		-						\$
X	AVIS DE CHANGEMENT	-	\$	3 312,69 \$	\$	\$	\$	3 312,69 \$
	Montant total de l'octroi	414 270,10 \$						
	<b>Montant des travaux (taxes en sus)</b>	<b>227 551,94 \$</b>	<b>159 334,90 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>386 886,84 \$</b>
	Pourcentage de retenue (%)	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
	Retenue contractuelle	22 755,19 \$	15 933,49 \$	\$	\$	\$	\$	38 688,68 \$
	Retenue spéciale		13 021,20 \$					13 021,20 \$
	<b>Montant payable avant libération de retenue</b>	<b>204 796,75 \$</b>	<b>130 380,21 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>335 176,96 \$</b>
	Réception(s) provisoire(s) (Libération de retenue)			19 344,34 \$				19 344,34 \$
	Réception(s) définitive(s) (Libération de retenue)							\$
	Libération de retenue spéciale							\$
	<b>Montant total des libérations de retenue</b>			<b>19 344,34 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>19 344,34 \$</b>
	<b>Montant total dû à l'entrepreneur</b>	<b>204 796,75 \$</b>	<b>130 380,21 \$</b>	<b>19 344,34 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>335 176,96 \$</b>
					<b>Cumulatif des paiements antérieurs</b>			<b>335 176,96 \$</b>
					<b>Montant payable à l'entrepreneur (taxes en sus)</b>			<b>19 344,34 \$</b>
					TPS (5%)			967,22 \$
					TVQ (9,975%)			1 929,60 \$
					<b>Montant payable à l'entrepreneur (taxes comprises)</b>			<b>22 241,15 \$</b>

Signature de l'entrepreneur

Darryn Laguë, chargé de projet



No. projet TT : 41635TT

## Réfection des infrastructures des rues Saint-Paul et Saint-Joseph

(Eau potable, égout sanitaire, égout pluvial, fondations, pavage et trottoirs)

CERTIFICAT DE PAIEMENT (PARTIE PROMOTEUR)								
TRAVAUX RÉALISÉS DU :			4 juillet 2023	1 août 2023	23 septembre 2023			
AU :			31 juillet 2023	22 septembre 2023	24 avril 2024			
NO	DESCRIPTION	MONTANTS OCTROYÉS	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	TOTAL A CE JOUR
<b>PARTIE B rue Saint-Joseph du chainage 0+040 à 0+070</b>								
6,0	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	23 701,89 \$	3 874,02 \$	134,34 \$				4 008,36 \$
7,0	EAU POTABLE (rue Saint-Joseph au complet)	47 808,64 \$	46 526,00 \$	1 617,78 \$				48 143,78 \$
8,0	ÉGOUT SANITAIRE (rue saint-Joseph au complet)	35 536,90 \$	32 884,63 \$	1 899,20 \$				34 783,83 \$
9,0	ÉGOUT PLUVIAL (rue saint-Joseph au complet)	54 576,05 \$	52 552,41 \$	1 536,05 \$				54 088,46 \$
10,0	FONDATION DE RUES (Saint-Joseph de 0+040 à la fin)	33 216,71 \$	24 849,96 \$	8 789,17 \$				33 639,13 \$
11,0	PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET AMÉNAGEMENT (rue Saint-Joseph de 0+000 à la fin) (travaux 2024)	64 856,99 \$	\$	2 719,41 \$				2 719,41 \$
12,0		-						\$
13,0		-						\$
14,0		-						\$
15,0		-						\$
X	AVIS DE CHANGEMENT	-	\$	2 601,66 \$	\$	\$	\$	2 601,66 \$
	Montant total de l'octroi	259 697,18 \$						
	<b>Montant des travaux (taxes en sus)</b>	<b>160 687,02 \$</b>	<b>19 297,61 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>179 984,63 \$</b>
	Pourcentage de retenue (%)		10%	10%	10%	10%	10%	10%
	Retenue contractuelle	16 068,70 \$	1 929,76 \$	\$	\$	\$	\$	17 998,46 \$
	Retenue spéciale							\$
	<b>Montant payable avant libération de retenue</b>	<b>144 618,32 \$</b>	<b>17 367,85 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>161 986,17 \$</b>
	Réception(s) provisoire(s) (Libération de retenue)			8 999,23 \$				8 999,23 \$
	Réception(s) définitive(s) (Libération de retenue)							\$
	Libération de retenue spéciale							\$
	<b>Montant total des libérations de retenue</b>			<b>8 999,23 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>8 999,23 \$</b>
								<b>Cumulatif des paiements antérieurs</b>
	<b>Montant total dû à l'entrepreneur</b>	<b>144 618,32 \$</b>	<b>17 367,85 \$</b>	<b>8 999,23 \$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>161 986,17 \$</b>
								<b>Montant payable à l'entrepreneur (taxes en sus)</b>
								8 999,23 \$
								TPS (5%) 449,96 \$
								TVQ (9.975%) 897,67 \$
								<b>Montant payable à l'entrepreneur (taxes comprises)</b>
								<b>10 346,86 \$</b>

Signature de l'entrepreneur

  
 Danny Lagde, chargé de projet

4507722488

VILLE DE ST-PIE

77 ST-PIERRE

ST-PIE QC J0H 1W0

Tél. : 450-772-2488

PAGE : 1

FACTURE : 026149R

DATE : 24/04/2024

NO.COMM CLIENT

NOTRE DOSSIER

002023-122

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITÉ	TOTAL
-------------	-----	------------	-------

CHANTIER 41635TT

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES ST-PAUL

ET ST-JOSEPH

ND 2023-122

PARTIE VILLE

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 EN DATE DU 24 AVRIL 2024

PARTIE TRAVAUX CONTRACTUELS

PARTIE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

LIBÉRATION DE 5% DU 10% DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

1.00

19344.34

19344.34

SOIT 38 688.68\$ MOINS 19 344.34\$ = 19 344.34\$

LE TOUT TEL QUE DÉCRIT EN ANNEXE

No TPS: 138 144 365 RT0001

No TVQ: 1016 733 845 TQ001

Licence RBQ: 8000-7891-07

TERMES: Net 30 jours

Intérêt 2 %/ mois sur compte passé dû

TOTAL PARTIEL	19344.34
MOINS RETENUE	0.00
SOUS-TOTAL	19344.34
TPS :	967.22
TVQ :	1929.60
<b>TOTAL</b>	<b>22241.16</b>

4507722488

VILLE DE ST-PIE  
77 ST-PIERRE

ST-PIE QC J0H 1W0  
Tél. : 450-772-2488

NO.COMM CLIENT  
NOTRE DOSSIER 002023-122

PAGE : 1  
FACTURE : 026150R  
DATE : 24/04/2024

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITÉ	TOTAL
-------------	-----	------------	-------

CHANTIER 41635TT  
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES ST-PAUL  
ET ST-JOSEPH  
ND 2023-122

PARTIE PROMOTEUR  
DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 EN DATE DU 24 AVRIL 2024  
PARTIE TRAVAUX CONTRACTUELS  
PARTIE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES  
LIBÉRATION DE 5% DU 10% DE LA RETENUE CONTRACTUELLE  
SOIT 17 998.46\$ MOINS 8 999.23\$ = 8 999.23\$

1.00	8999.23	8999.23
------	---------	---------

LE TOUT TEL QUE DÉCRIT EN ANNEXE

No TPS: 138 144 365 RT0001  
No TVQ: 1016 733 845 TQ001  
Licence RBQ: 8000-7891-07

TOTAL PARTIEL	8999.23
MOINS RETENUE	0.00
SOUS-TOTAL	8999.23
TPS :	449.96
TVQ :	897.67
<b>TOTAL</b>	<b>10346.86</b>

TERMES: Net 30 jours

Intérêt 2 %/ mois sur compte passé dû



No. projet TT : 41635TT

# Réfection des infrastructures des rues Saint-Paul et Saint-Joseph

(Eau potable, égout sanitaire, égout pluvial, fondations, pavage et trottoirs)

## CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE

### DESTINATAIRES

#### NOM

Danny Laguë

Sylvain Rioux, ing.

Robert Choquette

#### ORGANISATION

Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

Tetrattech QI inc

ville de Saint-Pie

#### COURRIEL

[dlaque@excavationst.com](mailto:dlaque@excavationst.com)

[sylvain.rioux@tetrattech.com](mailto:sylvain.rioux@tetrattech.com)

[r.choquette@villest-pie.ca](mailto:r.choquette@villest-pie.ca)

### DESCRIPTION DES OUVRAGES ACCEPTES

Réception provisoire partielle des travaux prévus à être réalisés en 2023. Une seconde acceptation provisoire est prévue après la réalisation des travaux 2024

### DESCRIPTIONS DES OUVRAGES INACHEVES OU MALFAÇONS

Travaux prévus en 2024 selon les plans et devis


Je certifie, par les présentes, que les ouvrages susmentionnés ont été en grande partie achevés selon les conditions du présent marché, à mon entière satisfaction, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés et de toutes autre malfaçon qui pourrait se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages. Les ouvrages sont donc acceptés aux fins de l'utilisation par la ville de Saint-Pie (**ouvrage**)

le 28 ième jour du mois de septembre de l'année 2023

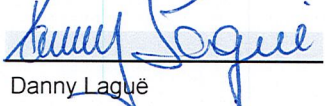
### ACCEPTÉ PAR

  
Sylvain Rioux, ing.  
Tetra Tech QI inc.

28 septembre 2023  
Date

  
Robert Choquette  
ville de Saint-Pie

28 septembre 2023  
Date

  
Danny Laguë

28 septembre 2023  
Date

Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

# FORMULAIRE 1809-900/I

## DÉCLARATION STATUTAIRE

RELATIVEMENT au contrat : 2023-122 (41635TT) qui a été attribué par Ville de St-Pie, en  
(description des travaux) (maître de l'ouvrage)

date du 8 juin 20 23 et de tous changements, toutes modifications et tous avenants au contrat.

**Excavation St-Pierre & Tremblay Inc., 126 rue Dean, Cowansville, Qc J2K 3Y3**

(nom et adresse de l'entrepreneur)

Réfection des infrastructures des rues St-Paul et St-Joseph

(description et emplacement des travaux)

IL EST SOLENNELLEMENT DÉCLARÉ CE QUI SUIT :

JE SOUSSIGNÉ, Jordan Lee 1148 Chemin de Knowlton Lac-Brome, Qc J0E 2P0

(nom) (adresse)  
résidant dans la province de Québec déclare solennellement que :

1. Je suis président de Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.  
(titre ou poste) (nom de la compagnie ou de la société)

l'entrepreneur nommé dans le contrat susmentionné et, à ce titre, je certifie la véracité des faits énoncés ci-après.

2. La totalité de la main-d'œuvre employée à l'exécution du contrat susmentionné, ainsi que toutes sommes dues aux sous-traitants et aux fournisseurs de matériaux et de services, ainsi que toutes autres réclamations légitimes découlant de l'exécution des travaux ont été satisfaites et payées, à l'exception des retenues de garantie dont le détail suit (si l'espace est insuffisant, veuillez annexer la liste) :

<u>Nom du créancier</u>	<u>Nature du sous-contrat</u>	<u>Pourcentage de la retenue</u>	<u>Montant</u> avant taxes
Eurovia Qc Construction	Pavage, bordure	10 %	6 823.29 \$
		%	\$
		%	\$
		%	\$
		%	\$

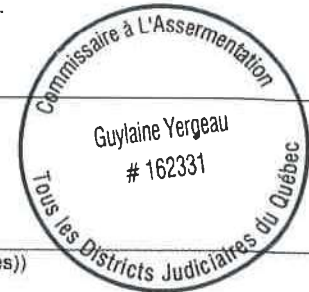
(lesquelles sommes l'entrepreneur s'engage par les présentes à payer dans les dix (10) jours de la réception par lui, du remboursement en tout ou en partie, de la retenue ou du dépôt de garantie).

3. Toute la main-d'œuvre employée à l'exécution du contrat a été payée conformément à la loi, aux règlements, aux décrets en vigueur et à toute convention collective applicable.

4. Toutes les cotisations dues et les prélèvements faits en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, de la Loi des normes minimales de travail, de la Loi sur l'assurance-emploi, de la Loi du régime des rentes du Québec et de la Loi de l'assurance-maladie du Québec, ainsi que de tous autres décrets, lois et ordonnances en vigueur ont été versés à qui de droit.

ET JE FAIS CETTE DÉCLARATION SOLENNELLE la croyant vraie en conscience et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment aux termes de la Loi sur la preuve au Canada.

DÉCLARE devant moi à Cowansville dans la province de Québec  
le 16ième jour de avril 20 24.



*Guylaine Yergeau*

(Personne autorisée à faire prêter serment (notaire, juge de paix, autres))

Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. par:

Jordan Lee, prés.

(Représentant autorisé de l'entrepreneur)

#### REMARQUES.

- 1 Lorsque l'entrepreneur est une société, le poste du déclarant dans la société et la raison sociale de la société doivent être indiqués clairement.
- 2 Lorsque l'entrepreneur est un particulier, il doit remplir la déclaration lui-même. Lorsque l'entrepreneur est une société, la déclaration doit être remplie par l'un des associés. Lorsque l'entrepreneur est une société dûment constituée, la déclaration doit être remplie par le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier ou par un directeur ou une autre personne en charge de la corporation. Deux exemplaires du règlement ou de la résolution portant le sceau de la société et habilitant cette personne à signer la déclaration doivent être remis avec cette déclaration pour chaque contrat.

(Extrait de l'article 122 du Code criminel canadien, citation non intégrale.)

« Est coupable d'un acte criminel et possible d'un emprisonnement de quatorze (14) ans, quiconque, ayant l'obligation, d'après la loi, de faire une énonciation par affidavit ou par déclaration solennelle fait dans une telle énonciation, devant une personne autorisée par la loi à permettre que cette énonciation soit faite devant elle, une assertion qu'il sait fausse sur une question de fait, d'opinion, de croyance ou de connaissance ».

Le 17 avril 2024

Référence: DB-002206406  
No authentification: 7648

EXCAVATION ST-PIERRE ET  
TREMBLAY INC.  
126 rue Dean  
Cowansville Qué  
J2K 3Y3

Objet: État de situation relatif à des travaux de construction  
exécutés sur un chantier

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET FOURNIS PAR LE DEMANDEUR

Nom du projet: 2023-122(41635TT)REFECTION RUE ST-PAUL & ST-JOSEPH  
Site du chantier: RUES ST-PAUL & ST-JOSEPH  
ST-PIE

Nature des travaux: TRAVAUX GENIE CIVIL REFECTION DES  
INFRASTRUCTURES

Nom du donneur d'ouvrage: VILLE DE ST-PIE

Valeur du contrat (avant taxes): 566 871.47\$

Pourcentage de main-d'oeuvre: 8%

Durée du contrat: début: 16 JUIN 2023 fin: 22 SEPTEMBRE 2023

Nombre maximum de personnes ayant exécuté des travaux de  
construction sur le chantier: 4

---

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande pour le chantier mentionné ci-dessus en date du 16 avril 2024, la présente vise à vous informer de l'état de la situation actuelle de votre entreprise au regard du Règlement sur les lettres d'état de situation (RLRQ, Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20), r. 8.01).

Au cours de la période du contrat, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a constaté que :

- tous les rapports mensuels ont été transmis et le dernier est celui de septembre 2023.

2/...

Référence: DB-002206406  
No authentification: 7648

Selon les renseignements détenus par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), pendant la durée des travaux, votre entreprise était titulaire de la licence délivrée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1).

#### ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LE SOUS-ENTREPRENEUR

Vous indiquez sur votre demande avoir retenu les services du sous-entrepreneur en construction EUROVIA QC CONSTRUCTION INC sur ce chantier.

Veillez noter qu'en remettant la présente lettre d'état de situation à votre donneur d'ouvrage, ce dernier sera en mesure d'en vérifier l'authenticité en communiquant avec notre Service à la clientèle ou, s'il est enregistré à titre d'employeur à la CCQ, en accédant à nos services en ligne.

La présente est émise sur la foi des renseignements portés à la connaissance de la CCQ et de ceux que vous nous avez transmis au moment du dépôt de votre demande. Elle est valable à l'égard du chantier cité en rubrique et ne saurait constituer une quelconque renonciation de la CCQ à l'un ou l'autre des recours prévus à la loi.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Kim Lemieux Turgeon  
Technicienne vérification aux livres  
Vice-présidence Vérification et enquête  
Tél: 1 866 923-3107 poste 3314

Québec, le 16 avril 2024

Monsieur Dany St-Pierre  
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.  
126, rue Dean  
Cowansville (Québec) J2K 3Y3

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1140627705

Numéro de la demande : A1-0921008

**Objet : Réponse à une demande d'attestation de conformité  
d'un entrepreneur - Santé et sécurité du travail**

Monsieur,

Nous donnons suite à la demande d'attestation de conformité relativement au contrat suivant :

Titre du contrat : 2023-122 (41635TT) RÉFECTION DES RUES ST-PAUL & ST-JOSEPH  
Nature des travaux : TRAVAUX GÉNIE CIVIL RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES  
PAVAGE BORDURE  
Montant du contrat (avant taxes) : 566 871,00 \$  
Coûts de la main-d'oeuvre liés au contrat : entre 5,00 % et 15,00 %  
Date du début des travaux : 2023-06-16  
Date de la fin des travaux : 2023-09-22  
Travaux exécutés pour : Ville de Saint-Pie  
(NEQ : 8831855828)  
Travaux exécutés par l'entrepreneur : Excavation St-Pierre et Tremblay inc.  
(NEQ : 1140627705)

Veuillez porter une attention particulière aux données du contrat mentionné ci-dessus, car il est possible qu'elles aient été modifiées.

Sur la foi des renseignements qui nous ont été fournis, nous avons analysé le dossier de l'entrepreneur. Nous attestons que Excavation St-Pierre et Tremblay inc. **s'est conformé** à la loi en ce qui concerne le paiement de la cotisation due à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

En conséquence, la CNESST s'engage à ne pas réclamer à Ville de Saint-Pie la cotisation relative au contrat mentionné ci-dessus.

Nous vous invitons à communiquer avec nous au **1 844 838-0808** ou à vous rendre à **[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)** si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de la cotisation des employeurs



Sherbrooke, le 6 septembre 2023

**EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.**

Att. : Madame Guylaine Yergeau  
126, rue Dean,  
Cowansville (Québec) J2K 3Y3

**Objet :**           **Quittance finale**

Projet : Reconstruction des rues Saint-Paul et Saint-Joseph

Numéro de référence : 2023-346    2023-132

Madame,

Nous, soussignés, Les Produits Ciment Sherbrooke Limitée reconnaissons avoir reçu de EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC. la somme de **33 424.77 \$** pour un cumulatif de **33 424.77 \$** taxes incluses représentant notre facturation totale pour le projet ci-haut mentionné.

En foi de quoi, nous donnons quittance finale à EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC. et libérons la Ville de Saint-Pie pour les montants ci-haut mentionnés.

Karine Therrien

Adjointe administrative



## QUITTANCE FINALE


PROJET : Reconstruction rues St-Paul et St-Joseph à Saint-Pie 2023-122

LE SOUSSIGNÉ : Gest-Eau

AYANT OBTENU UNE/DES COMMANDES DE : Excavation St-Pierre & Tremblay

Pour le projet mentionné en titre, nous donnons quittance finale conditionnelle à l'encaissement du chèque no 27174 au montant de 32 180.34\$ daté du 1 novembre 2023. Suite à l'encaissement de ce chèque nous aurons reçu un cumulatif de 12 083.86\$. Ces sommes représentent tous les services livrés et facturés jusqu'au 31 octobre 2023. Sur réception dudit chèque, nous émettrons la quittance partielle sans condition pour le montant cité plus haut.

  
Témoïn

  
Signature du représentant autorisé

9 novembre 2023  
Date

Mathieu Roy  
Nom du représentant autorisé en lettres moulées

REÇU 17 JAN. 2024

# QUITTANCE FINALE



Saint-Urbain-Premier, le 12 janvier 2024

PROPRIÉTAIRE

Municipalité de Saint-Pie  
77 Rue Saint-Pierre  
Saint-Pie, QC  
J0H 1W0

ENTREPRENEUR

EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC  
126 RUE DEAN  
COWANSVILLE, QC  
J2K 3Y2  
450/266-2100  
payable@excavationst.com

Cautionnement

Intact Assurance  
2020 Robert Bourassa, Bur 100  
Montréal, QC  
H3A 2A5  
Caution : 738-3699

Projet : 41653TT- Reconstruction des rues Saint-Paul et Saint-Joseph (2023-122)

Madame, Monsieur,

La présence est pour vous confirmer et certifier que nous;

DISTRIBUTION LAZURE INC.  
250, Rivière des Fèves Nord,  
St-Urbain-Premier, QC J0S 1Y0

Déclarons avoir reçu en date du 12 janvier 2024, le paiement total des matériaux fournis concernant le projet ci-haut mentionné.

Par le fait même, nous renonçons à toute hypothèque légale.

Nous espérons le tout conforme et nous prions d'agréer nos salutations les plus sincères.

Virginie V. Billette  
Secrétaire Trésorière

450-427-2133

DISTRIBUTION LAZURE INC.  
250 Rivière des Fèves Nord,  
Saint-Urbain-Premier, J0S 1Y0

LAZUREINC.CA



Le 29 avril 2024

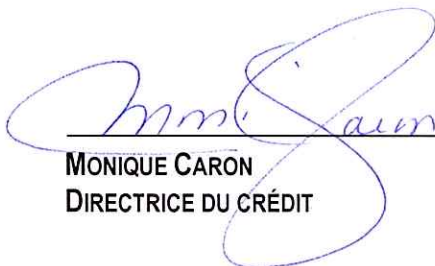
EXCAVATION ST-PIERRE & TREMBLAY INC  
126, RUE DEAN  
COWANSVILLE (QUÉBEC) J2K 3Y3

Projet : Fourniture de matériaux et/ou disposition. (AG)  
N/D 2023-122 – Projet : Reconstruction des rues Saint-Paul et Saint-Joseph.

Objet : Quittance Finale

---

Je soussignée, Monique Caron, *directrice du crédit* de la compagnie Bau-Val inc, en la province de Québec, **donne quittance finale à Excavation St-Pierre & Tremblay inc., suite à la réception du paiement de la somme de 0.00 \$ taxes incluses, couvrant la période du 31 décembre 2023. Bau-Val inc renonce à tout privilège pour les travaux ou les matériaux fournis pour ce projet. Ceci porte le total des quittances sur le projet précité à 58 401.89 \$ au 31 décembre 2023.**

  
MONIQUE CARON  
DIRECTRICE DU CRÉDIT

